

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 3 décembre 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 30 novembre 2018;

- 2018-12-417 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE NOVEMBRE 2018 :**

- 2018-12-418 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018 soient adoptés, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

**TRÉSORERIE :**

- 2018-12-419 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de novembre 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

- 2018-12-420 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)**

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 83 827,93 \$ (dépôt direct des salaires) et 980 178,00 \$ pour le mois de novembre 2018 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

**DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - NOVEMBRE 2018 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 novembre 2018.

**RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 novembre 2018.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2014 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE/REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS :**

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux déclare qu'il y a eu une seule inscription au registre public des déclarations suivant l'article 6.3.5 du Règlement numéro 180-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**LETTRE DE DÉMISSION DE LA TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de la technicienne en aménagement du territoire, madame Isabelle Nadeau, celle-ci étant effective à compter du 3 décembre 2018.

**DOSSIERS À TRAITER :**

**URBANISME :**

**DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN-RENÉ LING :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/24 soumise par monsieur Jean-René Ling concernant l'immeuble situé au 19, rue Gingras (lot 4 906 870 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 13 novembre 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN-RENÉ LING : (SUITE)

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 18 novembre 2018;

2018-12-421 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/24 concernant la propriété de monsieur Jean-René Ling soit acceptée afin de permettre :

- a) La construction d'un garage isolé avec une porte de garage d'une hauteur de 2,74 mètres comparativement aux 2,50 mètres prescrits à l'article 7.8;
- b) Que la superficie totale des bâtiments accessoires sera de 87,17 m<sup>2</sup> comparativement aux 75 m<sup>2</sup> prescrits à l'article 7.6 a);

Le tout contrairement aux articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

#### DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE 9370-5440 QUÉBEC INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/25 soumise par monsieur Alain Lemay, président de la compagnie *9370-5440 Québec inc.* concernant l'immeuble situé au 2, route Saint-Albert (lot 4 907 164 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 13 novembre 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 18 novembre 2018;

2018-12-422 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/25 concernant la propriété de *9370-5440 Québec inc.* soit acceptée afin de permettre l'installation d'une enseigne sur poteaux :

- a) Avec une largeur de 0,30 mètre comparativement au 0,20 mètre prescrit à l'article 11.6;
- b) La superficie d'affichage de l'enseigne sera de 15 m<sup>2</sup> comparativement aux 5 m<sup>2</sup> prescrits à l'article 11.9;
- c) L'éclairage sera lumineux – translucide comparativement à l'interdiction prescrite à l'article 11.9;
- d) La hauteur de l'enseigne sera de 10,98 mètres comparativement aux 4 mètres prescrits à l'article 11.9.1 lorsque située à une distance de 0 à 10 mètres de l'emprise de rue.

Le tout contrairement aux articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**ADMINISTRATION ET GREFFE :**

**PAROISSE NOTRE-DAME-DES-MONTS/RÉCEPTION CIVIQUE DU NOUVEL AN 2019 :**

2018-12-423 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les coûts relatifs à la réception civique qui aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'église Saint-Médard de Warwick et en autorise le paiement au montant estimatif de 250 \$.

Adoptée.

**PG SOLUTIONS INC./PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DE SUPPORT 2019 :**

2018-12-424 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle le contrat de services applicatifs (ASP) avec *PG Solutions inc.* pour une période de douze (12) mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et en autorise le paiement représentant un montant de 3 270,83 \$ par mois plus les taxes applicables;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

**DÉCISION/DEMANDES DE PRIX POUR L'ACHAT DE FONDANT À GLACE :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu deux (2) demandes de prix pour l'achat de fondant à glace, soit celles de *Sel Frigon inc.* de Louiseville et *Sel Warwick inc.* de Victoriaville;

	<u>Avec livraison</u> (sans taxes)	<u>Sans livraison</u> (sans taxes)
➤ <i>Sel Frigon inc.</i> de Louiseville	99,00 \$	90,00 \$
➤ <i>Sel Warwick inc.</i> de Victoriaville	109,95 \$	95,95 \$

2018-12-425 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour l'année 2019, le fondant à glace soit acheté chez *Sel Frigon inc.* de Louiseville au prix unitaire énuméré ci-dessus et indiqué dans le bordereau de demande de prix.

Adoptée.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

2018-12-426 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Warwick autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée.

**SERVICE INCENDIE :**

**AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVEMENT À LA PRÉPARATION AUX SINISTRES VOLET 1 :**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

2018-12-427 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 510 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 010 \$;

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**SERVICE INCENDIE : (SUITE)**

**AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVEMENT À LA PRÉPARATION AUX SINISTRES VOLET 1 : (SUITE)**

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

**AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVEMENT À LA PRÉPARATION AUX SINISTRES VOLET 2 :**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

2018-12-428

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 17 755 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 7 755 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE/RETRAIT DU PRÉVENTIONNISTE DE LA MRC D'ARTHABASKA :**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie de la Ville de Warwick, monsieur Mathieu Grenier, a informé le coordonnateur du schéma de couverture de risque en incendie, monsieur Martin Leblond lors de la rencontre du comité en sécurité incendie qui s'est tenue le 13 novembre 2018 en présence de madame Caroline Marchand, secrétaire-trésorière adjointe à la MRC d'Arthabaska, à l'effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les services du préventionniste de la MRC d'Arthabaska ne seraient plus requis sur le territoire de la Ville de Warwick;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **SERVICE INCENDIE : (SUITE)**

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE/RETRAIT DU PRÉVENTIONNISTE DE LA MRC D'ARTHABASKA : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre dernier, un courriel a été transmis à madame Marie-Ève Mercier de la MRC d'Arthabaska par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux lui signifiant que les services du préventionniste de la MRC d'Arthabaska ne seraient plus nécessaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et ce, afin de s'assurer que le montant des quote-parts avait été ajusté en conséquence avant l'adoption du budget de la MRC le 28 novembre 2018;

2018-12-429 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confirme qu'elle ne retiendra pas les services du préventionniste de la MRC d'Arthabaska à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adoptée.

### **LOISIRS ET CULTURE :**

#### **BAL DES JOUES ROUGES/AUTORISATION POUR LA FERMETURE DE RUES :**

2018-12-430 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture de la rue du Centre-Sportif, soit sur une distance de 100 mètres à partir de la rue Leblanc, le 17 février 2019 de 8 heures à 17 heures pour le Bal des Joues Rouges qui se tiendra à la Place des loisirs.

Adoptée.

#### **ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PLACE DES LOISIRS :**

*Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite accorder la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des loisirs » à l'aréna Jean-Charles-Perreault;

2018-12-431 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente avec l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des loisirs » de l'année 2019, jointe en annexe pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduit;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)**

**COMITÉ CULTUREL DE WARWICK INC./RÉSERVATION DE LA SALLE DU CANTON  
POUR UN SPECTACLE DE DANSE :**

2018-12-432 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux les salles Édouard-Desharnais et Henri-Paul-Germain au *Comité culturel de Warwick inc.* pour leur activité du 16 décembre 2018;

QUE les frais d'entretien ménager desdites salles soient assumés par le *Comité culturel de Warwick inc.*

Adoptée.

**WARWICK EN TRANSITION :**

**ROULI-BUS INC./CONTRIBUTION MUNICIPALE 2019 AU TRANSPORT ADAPTÉ :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 48.43 de la Loi sur les transports permet à la municipalité d'accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la municipalité;

2018-12-433 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confirme sa participation au service de transport adapté sur son territoire et accepte de prendre part au financement des opérations selon la contribution établie par *Rouli-Bus inc.* pour l'année 2019 au montant de 13 828 \$.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE :**

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉ-  
RIQUE/ADHÉSION EN TANT QUE MEMBRE :**

2018-12-434 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement pour l'adhésion à l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* pour l'année 2019 et les années subséquentes au montant de 100 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu.

Adoptée.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/RENOUVELLEMENT DE  
L'ADHÉSION 2019 :**

2018-12-435 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle sa contribution annuelle à la *Fédération québécoise des municipalités* pour l'année 2019 et en autorise le paiement au montant de 4 161,20 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.



## **CORRESPONDANCE : (SUITE)**

### **MRC D'ARTHABASKA/PROCLAMATION DE LA SEMAINE ARTHA-LIVRES :**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la *Table de concertation Enfance-Famille d'Arthabaska* en partenariat avec la *MRC d'Arthabaska* et la *Commission scolaire des Bois-Francs*;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de la Semaine Artha-Livres est de mettre le plaisir de lire au cœur de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils et des activités d'éveil à la lecture chez les 0 à 11 ans et de promotion de la lecture chez les parents et les intervenants;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir tôt auprès des enfants pour inculquer le goût de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE la lecture est un facteur important à la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils auprès des organismes et entreprises pour faire la promotion de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet créera une synergie entre les différents milieux (municipal, communautaire, éducationnel et culturel);

2018-12-436 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick proclame la semaine du 3 au 9 décembre 2018 la Semaine Artha-Livres.

Adoptée.

### **ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2018-12-437 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de novembre 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

### **ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2018 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPE À L'ÉGARD DE TOUS LES IMMEUBLES DESSERVIS PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL :**

2018-12-438 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 258-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape à l'égard de tous les immeubles desservis par le service d'égout municipal.

Adoptée.

### **ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE WARWICK :**

2018-12-439 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE WARWICK : (SUITE)**

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 259-2018 modifiant le Règlement numéro 097-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2018 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX :**

2018-12-440 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

---

Noëlla Comtois

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262-2018 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX :**

2018-12-441 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

---

Étienne Bergeron

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-2018 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE WARWICK :**

2018-12-442 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Warwick.

---

Étienne Bergeron

**AFFAIRES NOUVELLES :**

Aucune.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

Aucun.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :**

La période de questions a débuté à 20 h et s'est terminée à 20 h 20.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2018-12-443 À vingt heures vingt, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Diego Scalzo, maire  
Président*